

# **DISCOURS**

**de l'honorable sénatrice Rose-Marie Losier-Cool**

**RENCONTRE « DU DIRE AU FAIRE :  
ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES  
DANS L'ESPACE FRANCOPHONE »**

**3<sup>ème</sup> SESSION : COÛT DES LÉGISLATIONS**

**HÔTEL LOEWS LE CONCORDE**

**JEUDI 11 SEPTEMBRE 2008, 16H30**

Mesdames et Messieurs, distingués invités,

Avant toute chose, je tiens à remercier ici l'OIF et sa représentante, Mme Fadia Nassif, ainsi que la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval et ses représentantes, mesdames Louise Langevin et Marie-Christine Monchalin, d'avoir associé le Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à cette rencontre, et je les félicite pour l'excellente organisation de ses travaux.

Pour rappel, qui sommes nous ?

Le Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un jeune réseau créé officiellement à Berne en 2002. J'en suis l'actuelle présidente. Le Réseau a pour but de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle et ce, tant au niveau national que dans l'ensemble de l'espace francophone, de renforcer la place et le rôle des femmes dans les parlements membres et dans les organisations internationales, de favoriser les échanges d'expérience et encourager la solidarité entre femmes parlementaires, enfin et surtout de contribuer à la défense particulière des droits des femmes et des filles. Le Réseau se réunit lors de la Session annuelle de l'APF. Pendant cette Session et tout au long de l'année lors des réunions des quatre commissions de l'APF auxquelles il a des représentantes, le Réseau contribue par ses débats, propositions et échanges d'informations à la réflexion menée au sein de l'APF sur les questions intéressant les femmes et celles concernant l'ensemble de l'espace francophone.

Que faisons-nous, au juste ?

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un acteur incontournable de la coopération interparlementaire. En plus d'adopter des rapports sur des thèmes tels que « Santé de la Procréation », « SIDA et éducation comportementale », « Femmes et Politique », « Femmes et micro-crédit dans l'espace francophone », « La traite des personnes », « La situation des femmes réfugiées », « Les droits de l'Enfant », le Réseau des femmes parlementaires de l'APF suit l'évolution de la CÉDEF, et nous organisons depuis quatre ans en partenariat avec l'OIF des séminaires sur la CÉDEF spécifiquement destinés aux femmes parlementaires. Le Réseau est conscient que cette Convention est l'instrument juridique international le plus important pour les femmes. L'objectif de ces séminaires, qui sont animés par des ministres et des expertes nationales ou onusiennes, est d'informer et de sensibiliser les femmes parlementaires sur le contenu de cette Convention et sur les moyens de la mettre réellement en application dans leurs pays respectifs.

À ce jour, six séminaires de deux jours chacun ont été organisés à Bamako, à Antananarivo, à Libreville, à Tunis, à Port-au-Prince et à Nouakchott, permettant ainsi de sensibiliser de nombreux parlementaires africains et haïtiens. Notre prochain séminaire devrait avoir lieu l'an prochain en République démocratique du Congo. Les expertes qui animent ces séminaires présentent la CÉDEF et son protocole, expliquent le rôle du comité CÉDEF de l'ONU, détaillent la soumission des rapports périodiques exigés par le comité, et discutent des mesures de suivi et du rôle que les parlementaires peuvent jouer sur cette question. Les expertes exposent aussi les difficultés que peuvent rencontrer les pays dans l'application de la CÉDEF et comment les surmonter. Les expertes insistent enfin sur le rôle primordial que doivent jouer les parlementaires dans le processus de contrôle de leur gouvernement, et dans le processus d'élaboration de lois nationales conformes à la CÉDEF.

Les deux derniers séminaires en Haïti et en Mauritanie ont aussi accordé une plus grande place à la société civile, permettant un dialogue encore plus constructif. Par ailleurs, suite à notre séminaire à Port-au-Prince, le gouvernement haïtien a retenu par appel d'offre les services d'une de nos expertes onusiennes pour élaborer son rapport périodique sur la CÉDEF.

Je me tourne maintenant vers les trois questions spécifiques que nous posent les organisatrices de cette rencontre, et je vais tenter d'y apporter mes réponses.

En premier lieu, les synergies entre les différents acteurs et actrices intervenant sur l'égalité, pour assurer les moyens nécessaires à la mise en œuvre effective des lois favorables à l'égalité

En ma qualité de sénatrice, je suis d'avis que le monde parlementaire doit pouvoir bénéficier de l'information et de la formation d'experts avant de pouvoir élaborer les lois nécessaires et les faire adopter. Je crois aussi qu'il est indispensable d'associer les hommes parlementaires à notre démarche. Certains participent déjà à nos séminaires. Mais ils sont tout aussi essentiels que les femmes à l'atteinte de l'égalité homme-femme.

Une fois qu'une loi est adoptée et en vigueur, nous n'avons atteint que la moitié de l'objectif. L'autre moitié du travail commence alors, et c'est parfois là où le bât blesse : sur la question de l'application de cette loi. Nos gouvernements doivent assurer la mise en œuvre et le suivi de ces lois, et c'est chacun et l'ensemble des parlementaires qui est responsable de surveiller nos gouvernements. Je terminerai sur ce point en suggérant une implication la plus grande et appréciée possible de la société civile, dont les acteurs accomplissent souvent énormément de bien avec un strict minimum de ressources.

En deuxième lieu, ce qui est attendu des parlementaires afin qu'elles et ils participent utilement à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Selon moi, chaque parlementaire, homme ou femme, de quelque parti que ce soit, a une obligation juridique et morale de veiller à l'atteinte et au maintien d'une réelle égalité homme-femme au niveau des candidats, des parlementaires et des instances dirigeantes du parti, sans oublier le plus important : les principes directeurs et les gestes caractérisant la plate-forme de ce parti! Je viens de vous dire que chaque parlementaire a une obligation morale personnelle, et je rajoute ici, une obligation fiduciaire publique envers la population qui l'a choisi(e), d'obliger le gouvernement de sa région, de sa province, de son état ou de son pays à pleinement et réellement appliquer les lois adoptées et en vigueur.

Et enfin, je suis d'avis que les parlementaires, hommes et femmes, devraient activement s'impliquer dans des activités permettant ou traitant de l'égalité homme-femme. Ainsi, qu'ils s'impliquent dans la rédaction du rapport périodique exigé par le comité CÉDEF de l'ONU, ou encore mieux, dans sa présentation devant ce comité! Qu'ils s'impliquent dans des associations interparlementaires telles l'APF ou l'Union interparlementaire, lesquelles traitent souvent d'enjeux d'égalité homme-femme! Et qu'ils inscrivent à leurs délibérations ou à leurs discours le sujet de l'égalité homme-femme, y compris l'épineuse question de l'égalité et de l'équité salariales! C'est en parlant de cette égalité qu'elle entre dans le discours public, et qu'elle a donc des chances réelles d'être.

Et en troisième et dernier lieu, l'appui utile de la part de l'OIF.

Avant toute chose ici, je tiens à répéter la gratitude du Réseau des femmes parlementaires à l'endroit de l'OIF, dont la contribution financière permet la tenue de nos séminaires sur la CÉDEF. Mieux encore, M. Abdou Diouf nous a appris lors de notre dernière session annuelle à Québec, en juillet, que cette contribution se ferait désormais sur une base pluriannuelle, ce qui laissera plus de flexibilité à notre Réseau. Merci encore, monsieur Diouf. Par ailleurs, le Réseau félicite et remercie l'OIF de la création de son Unité de l'égalité des genres pour le développement, ainsi que de l'élaboration de sa Feuille de route pour l'égalité des genres.

Le Réseau est cependant gravement préoccupé de l'insuffisance des ressources financières et humaines qui sont consacrées par l'OIF à l'égalité des genres. Le Réseau s'interroge également

sur certaines des priorités de l'OIF en matière d'égalité des genres. Le Réseau présente donc cinq recommandations à l'OIF :

1. Que l'OIF reconnaisse le rôle primordial que jouent les femmes parlementaires dans l'avancement juridique et social de l'égalité des genres, et les aide par le biais du Réseau des femmes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à jouer un plus grand rôle dans cette question. Cette aide devrait prendre la double forme d'un financement des actions de coopération du Réseau, tels ses séminaires, et d'une participation du Réseau aux rencontres et aux travaux de l'OIF;
2. Que l'OIF améliore sa Feuille de route sur l'égalité des genres en y inscrivant davantage de gestes concrets qui viendraient augmenter, sinon même remplacer, les activités de sensibilisation qui en constituent actuellement la principale composante;
3. Que l'OIF détermine pour chacune des actions de la Feuille de route (gestes concrets ou activités de sensibilisation) des résultats souhaités qui soient clairement mesurables et rigoureusement vérifiés de façon périodique;
4. Que l'OIF finance plus adéquatement les actions prévues par la Feuille de route, soit en augmentant l'enveloppe globale de la Feuille de route ou les enveloppes individuelles de ses actions, soit en redistribuant les fonds déjà alloués de sorte à privilégier les gestes concrets; et enfin
5. Que l'OIF facilite davantage son intégration de la problématique de l'égalité des genres en créant un comité interne regroupant une personne de chacune des directions de l'OIF, lequel comité serait chargé de périodiquement coordonner les activités internes et externes de l'OIF menant à l'égalité des genres.

En conclusion, notre vœu le plus cher est que les liens d'amitié et de coopération entre l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et l'OIF soient approfondis et consolidés afin de mener à bien nos projets communs. Par ailleurs, nous pourrions associer à nos actions de coopération d'autres organismes, tel le PNUD qui nous a approchés récemment en vue d'une collaboration dans le cadre de son « Global Programme for Parliamentary Strengthening ». Des échanges pourraient également être envisagés entre notre Réseau et le réseau international sur les femmes en politique créé par le PNUD. Et enfin, nous pourrions envisager une collaboration avec l'UNICEF, puisque l'un des dossiers qu'étudie actuellement notre Réseau est la Convention de l'ONU sur les droits des enfants.

Voilà donc les pistes de réflexion que je voulais vous soumettre aujourd'hui. Merci de votre écoute.